

Comité de vigilance de GFL Environmental inc. — LET Granby
702, route 137 Sud, Sainte-Cécile-de-Milton

Compte-rendu de réunion

Date : Mercredi 1^{er} mai 2024 à 18 h

Lieu : GFL Environmental inc., 702, route 137, Sainte-Cécile-de-Milton

Présences :

Mme Karine Denis	Directrice du Service de gestion des matières résiduelles, représentante de la MRC de La Haute-Yamaska, présidente et secrétaire du comité de vigilance
M. Serge Drolet	Coordonnateur de la division environnement, représentant de la Ville de Granby
M. Sylvain Maurice	Représentant des citoyens du voisinage de GFL Environmental inc. — LET Granby
M. Patrick Milot	Directeur général et représentant de GFL Environmental inc. — LET Granby
M. Sylvain Goyette	Élu municipal, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Absence :

M. Frédérick Chir	Coordonnateur – Protection et gestion du territoire pour la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), représentant des groupes environnementaux
-------------------	---

Personnes-ressources :

Sébastien Lapointe	Directeur ingénierie et conformité environnementale pour GFL Environmental inc.
Étienne Milot	Technicien adjoint pour GFL Environmental inc.

Observateur(s) :

M. Pierre Dionne	Directeur général et greffier-trésorier, représentant de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
------------------	---

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant
3. Nomination d'un nouveau président
4. Nomination d'un nouveau secrétaire
5. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2023
6. Suivi du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2023
7. Description des travaux effectués en 2023
8. Description des travaux planifiés pour 2024
9. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2023
10. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2023
11. Liste des plaintes reçues en 2023

12. Avis de non-conformité reçu(s) en 2023
13. Description des volumes de matières reçus en 2023 et dépôt du rapport annuel
14. Certificats d'autorisation reçus en 2023 et demandes en cours
15. Varia
16. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
17. Fin de la rencontre.

2. Présentation du ou des nouveau(x) membre(s), le cas échéant.

Le nouveau membre, Mme Karine Denis, directrice du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska se présente au comité. Chaque participant se présente à tour de rôle.

3. Nomination d'un nouveau président

Les membres sont informés de la démission de Mme Valérie Leblanc du comité de vigilance. D'un commun accord, les membres élisent Mme Karine Denis à titre de présidente.

4. Nomination d'un nouveau secrétaire

Les membres sont informés de la démission de Mme Valérie Leblanc du comité de vigilance. D'un commun accord, les membres élisent Mme Karine Denis à titre de secrétaire.

5. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2023

Le compte-rendu final de la rencontre du 26 avril 2023 a été soumis par voie électronique le 11 mai 2023. Une lecture de celui-ci est faite à haute voix. L'adoption du compte-rendu est proposée par M. Sylvain Goyette, appuyée par M. Serge Drolet et adoptée unanimement.

6. Suivi du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2023

Aucun autre suivi de la rencontre précédente n'était attendu de la part des gestionnaires du LET ou des membres.

7. Description des travaux effectués en 2023

M. Milot explique les divers travaux réalisés en 2023 énumérés ci-après :

- Finalisation des travaux de recouvrement final débutés en 2022 (talus Ouest)
- Recouvrement final du chapeau de la cellule 3
- Installation des conduites de soutirage de biogaz de premier niveau au sud de la cellule 4
- Aménagement de l'écran visuel au coin du rang 11 et de la route 137
- Début des travaux de réfection des postes de pompage du LES
- Ajout de 2 puits de contrôle pour la migration du biogaz dans le sol

8. Description des travaux planifiés pour 2024

M. Milot explique les divers travaux de 2024 énumérés ci-après :

- Finaliser la réfection des postes de pompage du LES
- Mise à niveau de la chambre de purge (CP-1)
- Construction de la cellule 5 A (+/- 30 000 m.ca) - exploitation projetée en 2025
- Modernisation de l'usine de traitement des lixiviats
- Travaux d'optimisation du mur écran coin rang 11 et route 137 sud

9. Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement — année 2023

Un tableau synthèse des résultats hebdomadaires du suivi de la qualité des lixiviats traités pour 2023 est remis aux participants.

Aucun dépassement des normes hebdomadaires et moyennes mensuelles n'a été observé en 2023.

10. Présentation des résultats de performance des unités de cogénération — année 2023

Un tableau synthèse des volumes de biogaz valorisés par les unités de cogénération et brûlés par les 3 torchères en 2023 est présenté et expliqué aux participants.

Dû à des arrêts de courte durée des moteurs, les torchères 1 et 2 ont été utilisées au cours du dernier trimestre 2023.

M. Maurice soulève un épisode d'odeurs dans le secteur de la rue Ménard observé en janvier et février 2023. Un arrêt de la génératrice en janvier et février 2023 a occasionné des problèmes de soutirage des biogaz; ce qui expliquerait l'épisode d'odeurs. La façon dont sont utilisés les moteurs peut avoir un impact direct sur le contrôle des odeurs. M. Milot explique qu'ils vivent une période d'ajustement avec leur nouveau partenaire Hydroméga. L'objectif d'Hydroméga est de produire de l'électricité à moindres coûts alors que GFL Environmental inc. vise à réduire les odeurs. Des démarches sont en cours pour susciter davantage de collaboration entre les parties.

M. Drolet propose que le comité fournisse un appui à GFL Environmental inc. pour que Hydroméga partage des données afin que les parties trouvent l'approche optimale de gérer les moteurs qui rejoindrait les objectifs des deux parties. Le comité est favorable, mais laisse le soin à GFL Environmental de décider s'il souhaite ou non une intervention du comité à ce stade-ci.

11. Liste des plaintes reçues en 2023

Deux plaintes ont été reçues en 2023. Celles-ci portent sur des odeurs dégagées en décembre 2023.

M. Drolet indique que la Ville de Granby a reçu des plaintes relatives à des odeurs. Certains citoyens de Granby ont manifesté l'intention de prendre des recours en lien avec la contamination des eaux souterraines aux PFAS.

M. Drolet évoque aussi l'exécution de travaux faits sur la propriété du LET sans permis municipal. M. Drolet rappelle que bien que des travaux soient autorisés par le MELCCFP, certains demeurent assujettis à un permis municipal. M. Milot indique que les suivis requis ont été faits pour régulariser la situation. Les demandes de permis ont été faites et les permis ont été délivrés.

12. Avis de non-conformité reçu(s) en 2023, le cas échéant.

Un avis de non-conformité a été émis le 20 décembre 2023 à la suite de l'analyse du rapport annuel de 2022 transmis au ministre le 31 mars 2023. Un nouvel avis qui remplace et annule celui de décembre 2023 a été délivré le 18 janvier 2024 en raison d'erreurs de nomenclature. Les manquements se résument comme suit :

- Dépassement de la norme moyenne mensuelle des MES pour le mois d'octobre 2022 (38,25 mg/L);
- Dépassement des sulfures totaux sur le puit TF-27 le 2 décembre 2022 (0.16 mg/L);
- Dépassement pour les coliformes fécaux au puits TF-30, du fer dans les puits TF-27 et TF-28 ainsi que pour le manganèse dans le puits TF-27;
- Dépassements de la concentration de méthane lors du suivi de la migration de biogaz sans le sol de 817.9 ppm et 6149.6 ppm mesurés le 15 décembre 2022.

Les mesures suivantes ont été prises :

- Pour les MES, la situation était régularisée dès le mois suivant le dépassement. Les travaux de modernisation de l'usine de traitement des lixiviats déjà projetés vont contribuer au respect de la norme;
- Pour le fer, manganèse et les sulfures totaux, un mandat a été donné à WSP pour produire un rapport sur l'analyse statistique des tendances des eaux souterraines depuis le début des opérations du LET. À la lumière de ce rapport, des actions correctrices pourront être proposées;
- Pour le méthane, le dépassement est dû aux travaux de recouvrement final de la cellule 3 qui ont retardé l'installation des tuyaux de captage des biogaz dans la cellule 4 en exploitation. Les travaux étant complétés, la situation est régularisée.

Une réponse à l'avis du MELCCFP doit être fournie pour le 15 mai au MELCCFP.

13. Description des volumes de matières reçues en 2023 et dépôt du rapport annuel.

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2024 est remise aux participants. Des tableaux résumés des tonnages en fonction de la provenance (Haute-Yamaska et hors-territoire) et du type de matières résiduelles sont exposés au comité.

Il est rappelé au comité qu'une entente a été conclue entre la MRC de La Haute-Yamaska et GFL Environmental inc. relative à l'augmentation temporaire (pour les années 2022, 2023 et 2024) du tonnage de déchets admis pour l'élimination au LET, soit de 150 000 à 180 000 tonnes métriques/an. Cette augmentation temporaire de 30 000 tonnes/an a été demandée et accordée dans le cadre des travaux de réfection du pont tunnel L.H. Lafontaine qui ont un impact important sur le transport des déchets sur la Rive-Nord de Montréal.

Un volume de 180 410 t d'ordures a été reçu au LET en 2023. À cela s'ajoute un volume de 83 980 t de matériaux de recouvrement et 8 796 t de balayures de rue. Par ailleurs, 417 t de matières ont été récupérées. Les balayures de rue sont compilées distinctement puisqu'elles ont été utilisées en recouvrement final et non en recouvrement journalier.

Au total, 272 769 t de matières ont été admises au LET en 2023, dont 64 595 t en provenance de La Haute-Yamaska.

En prévision des prochaines rencontres, il est proposé d'ajouter une colonne avec les tonnages de l'année précédente pour fins de comparaison.

M. Drolet demande s'il y a une mesure de paramètre pour valider si les composés pétroliers migrent hors du site (HAP, métaux, HP). M. Milot s'engage à faire les vérifications et revenir au comité. Le LET ne reçoit que des sols contaminés aux HAP, HP et métaux; pas d'autres types de sols contaminés.

14. Certificats d'autorisation reçus en 2023 et demandes en cours, le cas échéant.

Les certificats d'autorisation suivants ont été reçus en 2023 :

- Certificat d'autorisation pour la mise à niveau du système de traitement des lixiviats;
- Certificat d'autorisation pour l'utilisation de matériaux alternatifs dans le recouvrement final.

Une demande d'autorisation est en cours pour l'année 2024 :

- En attente - certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation de la cellule No 5. La demande a été déposée le 19 septembre 2023.

15. Varia.

Mme Denis demande un état de situation relatif au dossier des PFAS. M. Lapointe indique que le MELCCFP est en mode acquisition de connaissances et que GFL Environmental inc. collabore avec eux.

Il est demandé de fournir annuellement une indication de la quantité de matières enfouies par rapport à la durée de vie utile du LET.

16. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour.

M. Milot se chargera de convoquer la prochaine rencontre vers la fin de février 2025. Il est demandé par le comité de viser tenir la rencontre en début mai (avant la mi-mai) plutôt que fin avril.

17. Fin de la rencontre.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20 h.



Karine Denis
Secrétaire du comité de vigilance